

PV du conseil de l'ED de philosophie,
réuni en formation plénière, le mardi 4 février 2014.

Présents : Thibault Barrier, Bernadette Bensaude-Vincent, Jean-Baptiste Brenet, Christian Bonnet, Chantal Collet, Geneviève Fraisse, Jean Gayon, Laurent Jaffro, Chantal Jaquet, Max Kistler, Marie-Christine Pouchelle, Jeanne-Marie Roux, Stéphanie Roza, (13)

Représentés : (4) Philippe Büttgen, procuration à Christian Bonnet, Dimitri El Murr, procuration à Chantal Jaquet
Sandra Laugier procuration, à Christian Bonnet, Ramine Kamrane, procuration à Chantal Jaquet

Excusés : Bastien Lesage, Bertrand Hirsch, Otto Pfersmann, Philippe Scialom

La réunion commence à 17h35

1. Approbation du PV du précédent conseil

Les deux nouveaux membres ne prennent pas part au vote.
Le PV est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Informations diverses la directrice de l'ED

2.1. Informations relatives à la direction du Collège des ED de Paris I

Chantal Jaquet informe le conseil que le nouveau directeur du Collège des ED est désormais M. François Guy Trébulle, Professeur de Droit privé.

Chantal Jaquet fait état de la difficulté de la mise en place du Collège doctoral du Pres heSam qui reprend une partie des attributions du Collège des ED de Paris I. Le premier problème rencontré tient à la composition du Collège doctoral du Pres. Lors d'une réunion des directeurs des écoles doctorales des différents établissements il avait décidé que seraient membres de droit dotés d'une voix délibérative les directeurs des différentes Ecoles doctorales du Pres et que seraient membres invités sans voix délibérative les représentants des établissements qui n'ont pas d'école doctorale. Or le CA du Pres heSam n'a tenu aucun compte de cette décision et a préféré déterminer un autre périmètre pour la composition de ce Collège. Ainsi il n'a pas déterminé le nombre de représentants d'un établissement en fonction du nombre d'ED ou de doctorants dont elle dispose. Cela entraîne un déséquilibre dans la représentation (l'EHESS par exemple, ne dispose que d'une seule ED et a pourtant cinq représentants, l'ED d'histoire de Paris 1 a autant de doctorants que l'EHESS, mais n'a qu'un représentant). Le CA a en outre accordé une voix délibérative pour décider de la politique doctorale à des représentants d'établissement qui n'ont pas d'école doctorale. Ils peuvent ainsi définir les parcours doctoraux des autres ED et leurs orientations.

2.2. Informations relatives au budget 2014

- Chantal Jaquet annonce que le budget 2014 de l'ED de philosophie a été augmenté, ce qui est suffisamment rare pour être noté. Cela est dû à trois facteurs : (a) le bon taux de soutenances, (b) l'évaluation positive dont l'ED a fait l'objet, (c) le bon équilibrage du nombre de soutenances par rapport au nombre d'inscrits.

2.3. Informations relatives à Philonsorbonne

- Chantal Jaquet annonce que la revue de l'ED, *Philosorbonne*, est désormais présente sur le centre d'édition numérique Revues.org (<http://www.revues.org>), ce qui lui confère une plus grande visibilité. La décision a donc été prise de ne plus publier la revue sur papier.

2.4. Informations relatives aux Doctorales de cette année

- Chantal Jaquet annonce que les Doctorales 2014, organisées par Olivier D'jeranian (Phico), Hélène Garello (Chspm), Quentin Hardy (Cetcopra), Michal Taraciewicz (Gramata) et David Zarebski (Ihpst), auront lieu les jeudi 5, vendredi 6 et samedi 7 juin 2014, en salle Halbwachs.

2.5. Informations relatives aux contrats doctoraux

- Chantal Jaquet annonce qu'un certain nombre d'attributions de contrats doctoraux auront lieu avant la prochaine réunion du conseil. Il y a trois types de contrats à distinguer :

a). Les contrats commission de la recherche

La première vague devrait avoir lieu en mars et concernera les contrats dits « commission de la recherche » (ex « contingent présidentiel »). Ces contrats ne concerneront que les étudiants déjà inscrits en première année (c'est-à-dire, ceux qui viennent de s'inscrire en novembre/ décembre dernier). Il y a 10 contrats à répartir entre les 13 ED de l'Université.

L'ED peut proposer 2 candidats pour cette session. Chantal Jaquet propose que chaque équipe fasse une présélection, et ne présente que deux candidats, lesquels seront ensuite soumis au vote de l'ED.

Laurent Jaffro précise que les équipes de recherche n'ont pas la même structure que le conseil de l'ED, et ne sauraient donc se réunir facilement en un « conseil d'équipe », chargé de cette présélection.

Chantal Jaquet déplore aussi cette situation et dit le problème est essentiellement lié au calendrier imposé par ces contrats. Lorsque ces attributions avaient lieu en septembre, le jury des contrats doctoraux pouvait sélectionner, parmi les candidats non retenus, ceux qui seraient présentés pour le contingent présidentiel. Or, comme cette procédure doit désormais s'effectuer en mars, le jury de l'ED est nécessairement court-circuité. Chantal Jaquet insiste sur le fait qu'il s'agit avant tout de dire aux collègues d'anticiper cette sélection, car les délais pour présenter une liste à la Présidence sont extrêmement courts.

Laurent Jaffro remarque toutefois que les pratiques des différentes équipes étant très différentes, cela risque de conduire dans certains cas à des prises de décisions très opaques, dans la mesure où cela ajoute encore un filtre pour les candidats.

Jean Gayon propose alors que chaque équipe indique la composition du jury qui a proposé son classement de présélection.

Chantal Jaquet reconnaît les problèmes posés par l'éparpillement des concours et des conditions ainsi que par leur calendrier anticipé, ce qui oblige à fabriquer d'autres instances de sélection que le seul jury des contrats doctoraux, qui pouvait établir un classement général des candidats à partir duquel il répartissait les candidatures au mieux. Il est alors proposé, *pour cette année*, de valoriser les jeunes doctorants brillants qui n'ont toutefois pas obtenu de contrat doctoral en juin. Pour les années suivantes, il serait préférable d'établir, dès la réunion du jury des contrats doctoraux, la liste de ceux qui ne sont pas pris en contrat doctoral mais qui seront proposés pour le contingent présidentiel du mois de mars suivant.

Laurent Jaffro demande que le conseil de l'ED fixe une règle, à savoir que chaque équipe compose un jury de 4 ou 5 personnes dont la liste est communiquée et auquel il est demandé un PV.

Le conseil approuve cette proposition, et Chantal Jaquet insiste sur le caractère transitoire de cette procédure. Elle propose que l'on demande aux candidats qui ne peuvent

candidater en juin (soutenance de M2 en septembre, concours, etc.), de passer néanmoins l'oral devant le jury, en juin, avec les autres candidats, même pour ne candidater qu'en mars.

Geneviève Fraisse pointe le risque de clientélisme induit par ce système de sélection anticipé.

Le conseil déplore cette pluralisation des niveaux de sélection et de filtrage qui risque d'introduire une forme de compétition au sein des équipes de recherche, en vue d'une présélection, et ce, alors même que le risque de ne pas être retenu dans la liste finale de la Présidence demeure.

b). La 4^e année de contrat doctoral

Ces contrats du Pres heSam (bourses « Humboldt ») consistent à financer une 4^e année de contrat doctoral à un doctorant contractuel en 3^e année. Deux critères sont avancés pour faire un choix parmi les candidats : 1. L'intérêt et la sphère d'extension du sujet, 2. L'implication dans la vie de l'équipe et de l'ED (organisation de colloques, séminaires, représentants de labos ou de l'ED).

c). Les contrats doctoraux du Pres heSam

Ces contrats peuvent tomber en même temps que les contrats doctoraux de l'ED, ce qui simplifierait la procédure, puisque le jury du conseil constituerait le seul filtre. Dans le cas contraire, il faudra là encore définir une nouvelle procédure.

Trois types de contrat sont proposés :

1. Les contrats « nouvelle initiative » : ils concernent des sujets « originaux », qui ne cadrent pas exactement avec les recherches de telle ou telle ED. Ils ne passent pas par les ED, le candidat est libre de se présenter s'il trouve toutefois un directeur de recherche appartenant à un des établissements du Pres. Ces contrats sont en nombre très restreints et les procédures de sélection sont pour le moins opaques.

2. Les « contrats fléchés » : ils concernent certaines thématiques privilégiées (par ex, en 2013 : environnement, genre, interdisciplinarité, mais les thèmes peuvent changer). Il y a environ 3 ou 4 contrats de ce type.

3. Les « contrats blancs » : ils concernent tous les sujets possibles, et sont les plus nombreux (environ une vingtaine).

Le conseil estime que ces différents contrats, aux modes et aux critères de sélections différents, aux dates échelonnées, favorisent une politique très inégalitaire dans la mesure où elle donne un poids énorme aux intermédiaires, et favorise les « initiés », ce qui conduit à une situation d'iniquité globalisée pour les doctorants. Un moindre mal serait donc que le plus de choses possibles passent par les mains du jury de l'ED, ce qui ne serait pas exclu, si les procédures d'attributions des contrats ont un retard tel que le conseil puisse examiner les dossiers lors du jury.

Jean Gayon demande qu'on mette clairement à plat les critères d'éligibilité pour tous les doctorants.

Chantal Jaquet précise à cette occasion les dates des réunions du jury des contrats doctoraux :

La réunion d'admissibilité aura lieu le mardi 10 juin à 9h.

La réunion d'admission aura lieu le mardi 17 juin à 14h

3. Examen du bilan financier 2013

Le bilan est approuvé à l'unanimité des votants.

Chantal Jaquet souligne l'importance de faire aboutir dans les délais les projets soutenus par l'ED, car les sommes sont alors bloquées, et ne peuvent être réaffectées ailleurs (à moins que l'annulation se fasse relativement tôt dans l'année). En 2013, 810 euros n'ont pas été dépensés, à cause d'un projet différé et ils auraient pu servir à financer autre chose.

4. Répartition du budget 2014

Chantal Jaquet annonce que le budget 2014 est de 48288 euros, soit près de 3000 euros de plus qu'en 2013, et fait état des sommes d'ores et déjà bloquées pour les frais fixes ou les projets votés :

2500 euros de vacances, 3000 euros de primes de soutenance, 6000 euros de frais de l'ED, 2000 euros pour un ordinateur, 5700 euros pour la mission montagne, et 2000 euros à verser sur 3 ans pour le projet avec Rome, piloté par Annick Jaulin, et 1500 euros pour les doctorales 2014.

Ce qui fait un total de 27500 euros bloqués. Il reste 25000 euros à répartir entre trois pôles principaux : (a) les missions doctorants, (b) les appels à projets (en mai et septembre), (c) la formation (aide à la rédaction de CV, aide à la préparation de dossier CNU et aux auditions).

Chantal Jaquet propose de constituer des enveloppes prévisionnelles et de les moduler le cas échéant. Après discussion, la répartition proposée est la suivante : 10000 euros pour les missions (a), 10000 euros pour les appels à projets (b), et 5000 euros pour la formation (c).

Le budget prévisionnel 2014 est adopté à l'unanimité des votants.

5. Projet d'éthique de la recherche

Bernadette Bensaude-Vincent, devant partir à 19h, fait état d'un projet sur l'éthique de la recherche, mis en place par la Présidence et qui sera probablement financé par le Collège des ED. Cette initiative est principalement issue de questions bioéthiques telles qu'elles pouvaient se poser dans des universités scientifiques (ex : interaction avec les patients, expérimentations animales, etc.), mais l'exigence d'une réflexion sur l'éthique de la recherche s'étend aussi aux universités de sciences humaines. La commission d'éthique de la recherche a d'une part pour tâche de définir les grands textes fondamentaux auxquels les candidats doivent se référer (volet administratif), et d'autre part, de constituer une commission d'évaluation déontologique spécifique à chaque discipline pour faire le point sur des problèmes tels que le plagiat, les citations, le rapport aux comités de sélection, au recrutement.

Laurent Jaffro estime que pour le plagiat et pour le recrutement, il existe déjà des textes juridiques (conflits d'intérêts, déports, etc.), mais qu'il n'existe en effet rien pour la recherche elle-même.

Bernadette Bensaude-Vincent se propose de faire une présentation des thématiques et des propositions possibles qui sera diffusée aux HDR et doctorants, pour en faire une « boîte à idées », dont il sera possible de discuter lors du prochain conseil de l'ED. L'idée générale est d'inciter à la réflexion sur ses pratiques de recherche, et à proposer une formation obligatoire aux doctorants en éthique de la recherche, ce qui ne fait pas double emploi avec la Charte des thèses.

6. Séminaire doctoral de recherche

Chantal Jaquet rappelle que le principe a été voté il y a plus d'un an, mais qu'il n'a pas avancé. L'objectif est double : il s'agit d'une part de proposer un espace de discussion qui rassemble toutes les équipes de recherche de l'ED et de l'UFR, aussi bien les membres titulaires et les professeurs invités, que les doctorants, en vue de présenter l'actualité des recherches en cours au sein du département de philosophie, et d'autre part de proposer des séances plus spécifiquement centrées sur la formation doctorale. La mise en place de parcours doctoraux ou de formation doctorale sera bientôt exigée, et il est donc intéressant d'anticiper cette contrainte en mettant en place un cadre dans lequel cette formation pourra prendre place.

Le conseil discute des différentes formes possibles que peut prendre un tel séminaire (exposé de ses recherches individuelles sur le modèle de l'ancien séminaire « Travaux en cours », avec la présence d'un doctorant comme répondant, séance constituée autour d'un thème commun à deux équipes de recherche, ou autour d'une thématique générale qui réunirait toutes les équipes). Toutes ces idées sont évoquées et admises dans le principe, en attendant des propositions concrètes, en vue de constituer un programme pour l'année 2014-2015.

Jean Gayon aborde le problème de la rémunération de ces heures, qui ne seraient pas décomptées du service.

A l'issue d'une discussion sur ces différentes questions, le conseil convient qu'il faut au moins mettre en place une structure séminaire de 20h annuelles, dans une salle fixe à un horaire déterminé. Ces 20h peuvent être modulés alternativement selon trois objets :

- a. Des éléments de formation doctorale
- b. Des conférences individuelles de recherche (titulaire, doctorant, professeur invité)
- c. Des séances inter-équipes à partir d'une thématique commune

La séance est levée à 19h45